

Allocution Mme. Nouzha Chekrouni
Ministre déléguée auprès des Affaires Etrangères et de la Coopération chargée des
Marocains Résidents à l'étranger, Royaume du Maroc

à la 86e session du Conseil de l'OIM
Genève, novembre 2003

Merci Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord exprimer le plaisir que j'ai à prendre part aux travaux du Conseil de l'OIM et aussi remercier Monsieur Brunson Mckinley, Directeur général de l'OIM de m'avoir adressé cette aimable invitation afin de participer à ce Conseil en vous souhaitant plein succès dans vos travaux. C'est vrai, nous abordons un thème délicat, celui de la migration et je voudrais parler de cette problématique dans ma région et je souligne région, parce qu'aujourd'hui nous sommes plus que jamais orientés dans le travail dans cette perspective.

Connaissant l'intérêt et sachant que des questions aussi délicates ne peuvent se régler que dans le cadre régional, nous considérons que l'apport de l'OIM est un apport considérable parce que sa contribution permet aujourd'hui d'accompagner ce processus, de mettre les moyens et la logistique nécessaires et nous vous remercions donc de cet apport.

Nous intervenons aujourd'hui dans une conjoncture internationale délicate, qui a été probablement le résultat des événements du 11 septembre, où l'amalgame a été fait entre terrorisme et Islam. Aujourd'hui, la question migratoire n'est pas mieux lotie puisque l'amalgame continue à être fait entre émigration et terrorisme, ce qui nous lance un défi à relever pour redonner à cette question sa dimension la plus objective, pour essayer de la discuter avec sérieux et pour nous attaquer ensemble aux causes de la migration. Sachant que la question migratoire ne représente pas seulement des problèmes, mais aussi des solutions; c'est aussi un enrichissement et, malheureusement, nous parlons souvent et presque toujours que des côtés négatifs, notamment de la question liée à la migration irrégulière ou à la migration clandestine.

Nous sommes conscients, aujourd'hui plus que jamais, qu'il est nécessaire de renforcer la coopération dans les différents cadres de partenariat existant dans la région, en particulier, le Processus de Barcelone, en vue d'assumer une meilleure compréhension entre les deux rives de la Méditerranée.

Nous savons que le développement de la rive Nord ne peut se faire s'il ignore celui de la rive Sud, en particulier celui du Maghreb et de l'Afrique.

Au cœur de ce rapprochement nécessaire se pose la question du développement et de la démocratisation de cet espace euro-méditerranéen, sur des bases équilibrées et équitables.

Il est vrai que parmi les vecteurs dynamiques de ce rapprochement et de ce partenariat essentiel se trouve, bien entendu les flux migratoires entre les deux rives, car l'immigration ce n'est pas, comme je l'ai dit, uniquement des problèmes, mais c'est aussi des solutions. Et pendant des décennies l'immigration a été un puissant levier d'ajustement et de développement des économies européennes en général, puisque cette immigration, à côté d'autres, a optimisé et soutenu l'effort conjoint de production et de consommation.

La préoccupation particulièrement ressentie chez les nouvelles générations sédentarisées et intégrées d'origine immigrée est de s'investir dans le cadre des activités associatives, dans le souci de rapprocher leurs pays d'origine avec les pays hôtes et ceci, pour stimuler différentes formes de partenariat et de coopération. Donc, actuellement, nous assistons à une dynamique très active et créative du tissu associatif des ONG à la fois locales et régionales, pour la plupart constituées et initiées par des immigrés qui sont ambitieux, entreprenants, et qui engagent avec détermination et succès des actions de partenariat d'envergure, que ce soit à travers le

financement des équipements, l'accompagnement ou à travers des dons ou, encore, en insistant sur les capacités endogènes de ce tissu associatif.

Ces initiatives louables, ces actions de solidarité, ces transferts utiles de technologies et même de devises, sont particulièrement des chantiers d'équipement et d'aménagement du territoire, pour construire des routes, dispenser de l'eau potable ou même l'électrification, notamment en milieu rural, démontrent, à n'en pas douter, un niveau de conscience et de responsabilité très élevé que nous sommes tous appelés à soutenir et à saluer.

Donc, nous sommes aujourd'hui amenés à restructurer la relation avec l'immigration en la considérant aujourd'hui comme un véritable levier économique et en insistant sur le fait que l'action doit s'inscrire impérativement dans une copie globale, sinon au moins régionale, qui envisage la création de relais avec la société civile afin de cerner ses domaines d'intervention et garantir son rendement optimal. C'est donc dans cette optique que le Maroc s'est engagé fermement dans un processus irréversible de dialogue avec l'Union européenne en matière d'immigration, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'association.

Je voudrais rappeler que cette conférence, comme nous le savons, s'est tenue dans l'esprit de la Déclaration de Tunis qui a fait la synthèse au fil des conclusions du dialogue euro-méditerranéen mené jusqu'à présent sur la question migratoire et ayant tracé les objectifs permettant une gestion en commun de cette question sensible et difficile dans une approche globale intégrée et équilibrée en sauvegardant, en essayant en tout cas de sauvegarder l'essentiel de la question, à savoir, sa dimension humaine. Donc effectivement, c'est dans ce cadre-là que la 2^{ème} Conférence ministérielle a été abritée par mon pays, le Maroc, et s'était assignée comme objectif de contribuer à intensifier le dialogue dans la région et consolider les acquis et la promotion d'une coopération effective.

Donc, comme je l'ai souligné, les objectifs proposés dans cette Déclaration nous traçaient les voies à suivre et les modalités de traitement collectif de tous les aspects liés à l'immigration régulière et irrégulière, notamment la question de la circulation des personnes, leurs droits, leurs obligations et enfin, le processus d'intégration. C'est dans ce sens que trois thèmes avaient été retenus, notamment le traitement des flux migratoires à travers une question concertée du mouvement des personnes, un renforcement des échanges humains et la lutte contre le trafic des migrants. Un deuxième thème sur les droits et obligations des migrants et le processus d'intégration et, enfin, la migration et le co-développement.

Le premier thème concernant le traitement des flux migratoires à travers une question concertée du mouvement des personnes visait le renforcement des échanges et de la formation entre les personnes ayant en charge la gestion des flux légaux, notamment les questions liées à la circulation des personnes et la lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains qui passe, évidemment, par la lutte contre les réseaux de passeurs et, bien entendu, le renforcement de la coopération sur la migration irrégulière sous toutes ses formes y compris l'identification des besoins en équipement et en échanges de savoir-faire. Ce thème nous interpelle aussi pour discuter ensemble et mettre l'accent sur la promotion des accords de réadmission tout en passant par une évaluation de l'efficacité des accords déjà en vigueur entre les pays de la région et tout en essayant de voir les différentes possibilités pour améliorer ces accords de réadmission. Nous considérons que la coopération efficace pour l'identification des ressortissants qui entreront de façon irrégulière dans un autre pays est quelque chose qui était à l'ordre du jour en vue de leur réadmission par le pays de provenance et ce, sur la base de conditions et de mécanismes à définir entre les pays concernés, la réadmission des personnes appréhendées en situation irrégulière conformément aux accords bilatéraux conclus ou à conclure en la matière.

Il a été également discuté et décidé la mise au point de contacts multidisciplinaires sur l'échange d'informations opérationnelles, sur les flux migratoires et les moyens de transport utilisés par les passeurs, entre autres, les embarcations. Etaient également abordée la promotion de la campagne de sensibilisation en amont et en aval, en partenariat avec une coopération décentralisée et faisant appel au tissu associatif qui est très actif dans ce domaine. Nous considérons que c'est une question très importante; la dissuasion de jeunes potentiellement migrants, notamment dans

la zone de la Méditerranée occidentale et aussi en Afrique puisque, aujourd'hui, c'est tout le continent qui connaît les problématiques de l'immigration clandestine, et également l'échange d'informations sur la question de la protection des mineurs isolés puisque, aujourd'hui, cette question devient véritablement une préoccupation et un souci majeur dans nos pays où ces jeunes, ces mineurs, sont transportés non accompagnés, vivant dans des conditions, le moins qu'on puisse dire dramatiques, alors que nous sommes aujourd'hui tous et la majorité des pays signataires de la Convention des droits de l'enfant, tenus à protéger les droits de ces enfants.

Par rapport au deuxième thème qui concerne les droits et obligations des migrants et le processus d'intégration, trois ou quatre points ont été développés, notamment sur l'échange d'informations, le développement d'échanges, également d'expériences entre les pays hôtes et les pays émetteurs de migration, notamment les échanges de pratiques et d'expériences novatrices en matière de droits et obligations et enfin, l'engagement d'un dialogue entre experts gouvernementaux sur les questions liés au regroupement familial.

Le troisième thème concerne la migration et le co-développement. Ce thème est très important parce que c'est ce thème qui visera essentiellement à freiner ces flux migratoires et nous considérons que le co-développement est un défi et une responsabilité partagés entre la rive Sud et la rive Nord. C'est pour cela que le renforcement des efforts entrepris par les pays sur les deux rives pour faciliter la participation des migrants au développement est salutaire. Il est également important de signaler que le renforcement des efforts menés par les pays d'origine en matière de formation professionnelle était à l'ordre du jour, notamment pour réhabiliter, former une main-d'œuvre appropriée pouvant justement répondre aux exigences et aux attentes de la rive Nord. Enfin, et pour clore mon propos, je voudrais tout simplement dire que la question migratoire qui repose aujourd'hui sur ce cadre régional est très importante pour nous.

Je le réitère et je sais que l'OIM est toujours là pour répondre à cet appel, à renforcer ce partenariat, cette co-responsabilité et surtout cette approche globale qui vise à la fois le sécuritaire mais aussi la question des droits de l'homme. Nous considérons que c'est un point très important. Mais il y a aussi une réponse interne. C'est celle que l'on doit faire constamment en interne, c'est le travail de démocratisation qui est fondamental pour justement accompagner ce défi pour pouvoir permettre à nos ressortissants marocains de l'étranger, lorsqu'ils retournent, de trouver un pays à la hauteur de leurs aspirations et aussi parce qu'aujourd'hui le défi majeur du troisième millénaire pour nous c'est la bonne gouvernance, sachant que la question de la femme reste au fond de cette bonne gouvernance et que c'est sur ces réponses que nous nous attelons aujourd'hui. C'est sur ce travail que gouvernements, sociétés civiles et partis politiques ensemble sommes fermement, et résolument engagés dans ce processus de démocratisation. Et je vous remercie.